

et moi...

PEGC

Depuis des mois, l'École est en chantier. Pourtant les personnels, investis dans une mission qui les mobilise, ne voient toujours pas se dessiner le nouveau cadre professionnel qu'ils attendent. En tension permanente entre leur exercice professionnel au quotidien et le métier prescrit, ils veulent que leur pouvoir d'agir soit reconnu et soutenu par leur hiérarchie. Au-delà, leur engagement et leur utilité sociale exigent de revaloriser leur fonction et leur salaire.

En votant Unsa,
je prends le pouvoir
sur mon métier !



... du 27 novembre au 4 décembre

Un collègue et un lycée pour tous les élèves

Le collège a pour mission d'assurer à tous les élèves la maîtrise du socle commun. Cet enjeu démocratique essentiel impose de construire un collège véritablement pensé pour tous et pas seulement pour ceux qui poursuivront leurs études dans la voie générale au lycée.

Le socle commun ne doit pas être un catalogue de bonnes intentions, mais un outil professionnel utile et efficace pour que nos élèves acquièrent les compétences qui leur permettront de poursuivre leur scolarité, de préparer leur insertion sociale et leur vie de citoyen.

Je suis un professionnel qui veut être formé et respecté

- Le SE-Unsa réclame une véritable formation continue qui réponde concrètement aux besoins professionnels. La formation continue ne doit pas se limiter aux stages «nouveaux programmes» et aux dispositifs proposés par l'administration. Elle doit se construire au plus près des équipes pédagogiques et accompagner les enseignants dans leur développement professionnel.
- Il est nécessaire de sortir de l'évaluation/notation à sens unique et peu signifiante. Le SE-Unsa revendique une évaluation inscrite dans un échange constructif et partagé sur le développement des compétences professionnelles.

Et ma fin de carrière dans tout ça ?

Les différentes réformes des retraites ont eu pour conséquence un allongement sensible des carrières. La question des aménagements de fin de carrière se pose avec d'autant plus d'acuité.

Le SE-Unsa demande la mise en place de dispositifs destinés à faciliter les fins de carrière sous la forme d'allègements de service ou de dispositifs «type cessation progressive d'activité», par exemple.

ore 2014, mon choix c'est l'Unsa

Concilier vie pro-perso, j'y tiens !

La liberté d'organisation des enseignants est une caractéristique essentielle du métier. Elle doit être préservée. Par ailleurs les enseignants n'ont pas à être disponibles en permanence pour leur métier. Il faut en particulier poser des limites claires en ce qui concerne la présence dans les établissements. Concilier vie pro et vie perso passe aussi par des possibilités de mutations qui tiennent compte des contraintes de chacun. Il n'est pas acceptable que des enseignants soient obligés de «choisir» entre leur métier et leur vie personnelle.

Les conditions d'enseignement, c'est essentiel !

Enseignant, je veux pouvoir faire réussir mes élèves. Pour pouvoir me consacrer pleinement à chacun d'eux, j'ai besoin de conditions d'enseignement satisfaisantes :

- des effectifs limités et la possibilité de travailler en groupes réduits. Un travail efficace dans la classe est la première clé pour des apprentissages réussis.
- des programmes conçus pour pouvoir être réellement traités dans les horaires impartis sans sacrifier la construction de compétences solides.
- une réduction du temps consacré aux corrections par le développement de nouvelles modalités d'évaluation.
- du matériel pédagogique en bon état et fonctionnel pour mettre en œuvre des démarches variées (le numérique par exemple).



#SyndicatUtile

Nouveau statut : des progrès concrets

et moi...
PEGC

Les négociations sur le statut rénové des enseignants du 2nd degré ont abouti à de nouveaux textes. Toutes les garanties essentielles ont été préservées. Les services d'enseignement sont inchangés et la définition des services reste hebdomadaire sans annualisation.

Les particularités du statut des PEGC ont été conservées.

Il n'y aura donc toujours ni heure sup obligatoire ni complément de service imposé.

Le nouveau texte ouvre des droits nouveaux parmi lesquels l'amélioration du régime indemnitaire (indemnisation des coordinations, des effectifs lourds...) dont les PEGC pourront bénéficier au même titre que les autres enseignants.

Comment je vote ?

Bureau de vote

Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :

Identifiant électeur : - - - -

Mot de passe électeur :

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter : www.education.gouv.fr/electionspro2014

● Rendez-vous sur le portail de vote : <https://vote2014.education.gouv.fr>

● Renseignez votre identifiant (qui figure sur la notice de vote^(*) qui vous a été remise), le mot de passe^(*) que vous avez généré lors de la création de votre compte électeur^(*)

● Sélectionnez les scrutins un par un (CTM-CTA-Capa) et cliquez à chaque fois sur le logo Unsa



(*) Tout ce que vous lisez est du charabia ? C'est la première fois que vous entendez parler de cela ? Vous ne savez plus où sont ces renseignements ? Pas de panique, «SOS électeur Unsa en détresse», c'est nous ! Appelez votre section locale du SE-Unsa ou contactez-nous au siège national à lettre@se-uns.org